LES ENGAGEMENTS DES **MEMBRES DU CERNA**

Les membres du CERNA s'engagent au respect des principes suivants :



Bienveillance dans la recherche du bénéfice et du bien-être pour les personnes accompagnées, avec une écoute et des échanges respectueux de chacun



Confidentialité concernant les situations traitées et les acteurs en présence. Les échanges préparatoires et en séance ne peuvent être divulgués en dehors du cadre du Comité



Respect de la pluralité et de l'indépendance d'opinion



Régularité de participation des membres lors de toutes les réunions, sauf empêchement réel et sérieux



Volontariat et engagement à titre personnel



Neutralité

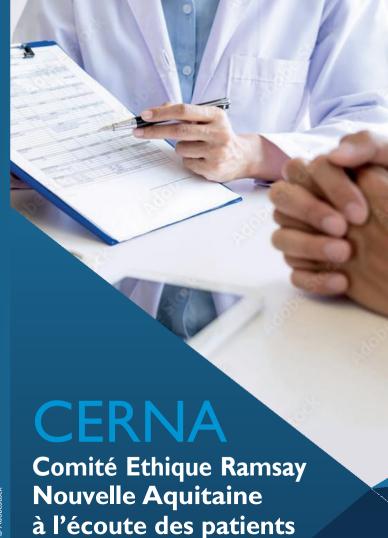
CONTACTER LE CERNA

Les demandes peuvent être envoyées à l'adresse mail suivante :



cerna@capio.fr

Le bureau du CERNA réceptionne les saisines et s'organise pour y répondre. Un retour est fait au demandeur pour accuser réception du mail. Ce retour permet d'expliquer les modalités de la prise en charge et du traitement de la demande.







« L'éthique est la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes. »*

Le questionnement permanent constitue l'essence de l'éthique. Elle est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique.

QU'EST-CE QUE LE CERNA: COMITÉ D'ÉTHIQUE RAMSAY NOUVELLE AQUITAINE?

C'est un comité de réflexion, consultatif, accessible à l'ensemble des professionnels et des usagers des établissements du Pôle Ramsay Aquitaine. Le CERNA est une instance pluri-professionnelle, indépendante, fédérant les acteurs concernés et engagés dans la réflexion éthique sur le Pôle Ramsay Santé Aquitaine. Il s'agit d'un lieu de débat ouvert, garant du secret professionnel et de l'anonymat.

POURQUOI UN COMITÉ D'ÉTHIQUE?

Le CERNA a été créé dans le cadre d'un besoin identifié sur le Pôle Aquitaine, et en réponse à l'article 5 de la loi du 4 mars 2002 relative à la réflexion éthique menée au sein des établissements de soins. Ce comité permet d'apporter un éclairage aux professionnels des établissements sur des questions relevant de situations pour lesquelles des doutes ou des contradictions existent quant à la conduite à tenir.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CERNA?



Favoriser la réflexion sur le sens et l'éthique du soin ;



Promouvoir l'information et les formations en éthique médicale et du soin :



Répondre par des avis consultatifs aux questionnements des équipes pluri professionnelles ;



Le CERNA pourra se saisir de toute question éthique ou thématique particulière dont il estime qu'elles doivent être réfléchies dans ce cadre.



QUI COMPOSE LE COMITÉ?

Le bureau du CERNA est composé de référents éthiques désignés dans chaque établissement. Il s'agit d'une instance pluri-professionnelle, regroupant des médecins, psychologues, cadres de soins, personnels soignants. Sont également associés, des représentants des usagers. Le Comité peut selon les thématiques abordées, mobiliser les ressources et domaines de compétences afin de répondre au mieux aux spécificités des demandes ou des situations (juridique, informatique, philosophique, sociologique...). Le CERNA agit en lien étroit également avec les structures régionales et nationales (ERENA et CCNE).

COMMENT EST TRAITÉE LA DEMANDE?

Le bureau du CERNA reçoit les saisines et propose ensuite des avis consultatifs émanant de débats ouverts en son sein. Le CERNA rend des réflexions mais jamais de consignes ou de protocoles. Les modalités sont les suivantes :

Saisine individuelle

Les familles, les patients et les Représentants des Usagers peuvent saisir le CERNA à titre individuel. Les salariés des établissements du Pôle, les professionnels libéraux et les prestataires auront la possibilité de bénéficier de l'assistance des cadres de l'établissement pour cette saisine.

I. Paul RICOEUR, Soi-même comme un autre (1990), Paris, Seuil, Collection Point IC, 1996, page 202.